

LISTE DES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR DOIT NOUS FOURNIR POUR LA GESTION LOCATIVE :

Rassemblez - au minimum - les pièces en gras.

Puis contactez-nous au 0696 41 72 40 ou par mail (contact@bisimmobilier.fr) pour un rendez-vous.

☒ Mandat de gestion (*)

☒ **Pièce d'identité délivrée par l'administration française**

☒ **Titre de propriété**

☒ Relevé d'identité bancaire

☒ **Dernière taxe foncière**

☒ Attestation d'assurance propriétaire non occupant (*)

☒ **Coordonnées : téléphone fixe, téléphone portable, email**

☒ Bulletin d'adhésion GLI (garantie des loyers impayés) (*)

☒ Attestation sur l'honneur pour la pose du détecteur de fumée (*)

☒ Diagnostics obligatoires : (*)

☒ L'état des risques naturels technologiques et miniers

☒ Diagnostic de performance énergétique

☒ Diagnostic plomb pour les logements construits avant 1949

☒ Diagnostic amiante des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation construits avant 1997

☒ Diagnostic surface habitable

☒ Diagnostics électrique et gaz (pour les installations de plus de 15 ans)

☒ Pour un bien situé en copropriété :

☒ Règlement de copropriété

☒ Dernier décompte du syndic

(*) Vous aurez plus d'information lors de notre prochain contact.